Département du Pas-de-Calais



Siège Social:

5 rue de l'Europe

62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

TÉL: 03-21-41-27-55

MAIL: syndicathvl@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Pierre GUILLEMANT.

Pour la compétence « Production et distribution de l'eau » Étaient présents :

Mesdames ALLEMAN Joëlle, GODART Nicole,

Messieurs DERICQUEBOURG Daniel, BONNE Hervé, FLAMENT André, GUILLEMANT Pierre, CARON Damien, ROVILLAIN Jean-Marc, BLONDEL Guillaume

Délégués titulaires,

CATOUILLARD Charline, suppléante de LECLERCQ Odile, titulaire absente.

Déléguée suppléante.

Absents et excusés :

Madame LECLERCO Odile,

Messieurs CLÉMENT Jean-Pierre, BEGHIN Joël,

Délégués titulaires.

Pour la compétence « Mise en place et gestion d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Étaient présents :

Mesdames CAUCHOIS-PETIT Emilie, MASCLET Emmanuelle.

Messieurs LECLERCQ Jonathan, JOSEPH Benoît,

Délégués titulaires,

BOURDREZ Alain, suppléant de RIFFAULT Isabelle, titulaire absente (démissionnaire).

Délégué suppléant.

Absents et excusés :

Madame RIFFAULT Isabelle (démissionnaire)

Messieurs DAUTRICHE Maxime,

Délégués titulaires.

Pour la compétence « Mise en place et gestion d'un Accueil de Loisirs sans hébergement et de l'Animation Jeunesse pour petites et grandes vacances »

Était présente :

Madame CRESSON Frédérique

Déléguée titulaire.

Absentes et excusées :

Madame HANNEBIQUE Guylaine (démissionnaire)

Déléguée titulaire,

Madame CORBISIER Dorothée, ayant donné procuration à Madame ALLEMAN Joëlle Déléguée suppléante.

Monsieur JOSEPH Benoît est élu Secrétaire, La séance est ouverte,



Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL 28 mars 2023

COMPÉTENCE RPI

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil syndical.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Syndical, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 17 voix pour :

• <u>Déclare</u> que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, pour le Budget RPI visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

SYNDICA

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président Transmis à la Préfecture le 05 avril 2023. Publié et notifié le 05 avril 2023.

SYNDICA

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat HVL,

Le Président du Syndicat HVL,

Pierre GUILLEMANT.

Pierre GUILLEMANT.